



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27/03/2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2023 a été adressé aux conseillers municipaux

VOTE		
Pour	22	M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme AURIOL Anne par procuration M. BENEDETTO Nicolas par procuration M. FERRARI Fabien par procuration Mme MARTIN Pascale par procuration M. SANTONI Jean par procuration
Contre	0	
Abstention	4	M. AIGUEPARSE Cedric, Mme GACNIK Marie-France par procuration, Mme PRUNET Sophie, Mme YZQUIERDO Laurence

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

A 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars à 18h30, le conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 20 mars 2023 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle Longo Maï, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.

Etaient présents : M. AIGUEPARSE Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne procuration à Mme NICODEMO Melissia
Mme AURIOL Anne donne procuration à M. ROSSI Patrick
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme Martine THIERRY
M. FERRARI Fabien donne procuration à M. Celestin CAMARA
Mme MARTIN Pascale donne procuration à Mme Julie BOUCHER
Mme PRUNET Sophie donne procuration à M. Cedric AIGUEPARSE
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. Fernand BRUN

Etaient absents excusés- : NEANT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Secrétaire de séance : M. Cedric AIGUEPARSE

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h31.

Pouvoirs :

Secrétariat de séance :

M. le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.

M. Cedric AIGUEPARSES est désigné secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi, compte tenu de l'absence de M. ADAM Stéphane.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Adoption du compte rendu du conseil municipal en date du 27/02/2022**

M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 27 février 2023. Il demande si ce document appelle des observations ou corrections.

Madame YZQUIERDO précise que les modifications souhaitées n'ont pu être apportées, notamment celle concernant la modification de la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il a acté la demande mais qu'aucune délibération n'a été prise compte tenu du fait que la modification de salle est manifestement et techniquement impossible.

VOTE		
Pour	22	M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; M. ADAM Stéphane par procuration Mme AURIOL Anne par procuration M. BENEDETTO Nicolas par procuration M. FERRARI Fabien par procuration Mme MARTIN Pascale par procuration Mme SCOTTO Fabienne par procuration
Contre	0	
Abstention	4	M. AIGUEPARSES Cedric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie par procuration, Mme YZQUIERDO Laurence

Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

DEL.15/2023 – Délibération portant approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal sur le budget primitif 2022 de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Monsieur AIGUEPARSES demande pourquoi dans la numérotation des pages il y a des manques. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de pages blanches non numérotées.

Monsieur AIGUEPARSEES indique qu'il ne retrouve pas les mêmes chiffres par rapport au budget voté en 2022 y compris les décisions modificatives.

Monsieur FERHAT répond que la deuxième décision modificative a pour objet de régulariser certaines écritures notamment les restes à réaliser. Il n'y a pas eu de vote de dépenses supplémentaires mais des modifications au niveau des chapitres pour transférer certaines dépenses ou recettes.

Monsieur le Maire ajoute que ces documents émanent de la DGFIP et précise qu'ils ont été vérifiés à plusieurs reprises par rapport à notre comptabilité interne.

Madame YZQUIERDO souligne une augmentation des dépenses et un déficit important sur la section d'investissement.

Monsieur FERHAT répond que ce déficit sur la section provient exclusivement du retard dans la vente des terrains Chemin de la Ferraille. Les recettes seront inscrites en restes à réaliser.

VOTE		
Pour	22	M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; M. ADAM Stéphane par procuration Mme AURIOL Anne par procuration M. BENEDETTO Nicolas par procuration M. FERRARI Fabien par procuration Mme MARTIN Pascale par procuration Mme SCOTTO Fabienne par procuration
Contre	0	
Abstention	4	M. AIGUEPARSEES Cedric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie par procuration, Mme YZQUIERDO Laurence

DEL.16/2023 - Délibération portant approbation du compte administratif 2022 de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Avant de quitter temporairement la séance, Monsieur le Maire présente les grandes lignes du compte administratif du budget principal de la commune.

Madame YZQUIERDO souligne que les documents ne sont pas identiques.

Monsieur FERHAT répond en précisant que la seule différence entre le compte de gestion et le compte administratif provient de la cession HOUDOYER d'une montant de 3 800 € précédemment évoquée qui doit être inscrite au compte 2111 et les amortissements en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement car il y a eu une régularisation de mandat entre temps. Cette différence se retrouve parfaitement dans les résultats de chaque document les rendant totalement cohérents.

Madame YZQUIERDO souhaite savoir combien a coûté l'opération Pignans Plage.

Monsieur le Maire précise qu'elle a coûté environ 80 000 € sur la section d'investissement amortis sur 5 années sans compter les subventions perçues.

Madame YZQUIERDO souhaite connaître le coût sur la section de fonctionnement y compris le personnel communal affecté à cette opération.

Monsieur le Maire répond que cela représente un reste à charge d'environ 17 000 € sans compter le personnel communal car cela fait partie de leurs missions globales.

Monsieur le Maire se retire de la séance et laisse la parole à Monsieur Jean SANTONI – 2^{ème} Adjoint afin de procéder au vote du compte administratif.

VOTE		
Pour	20	M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; M. ADAM Stéphane par procuration Mme AURIOL Anne par procuration M. BENEDETTO Nicolas par procuration M. FERRARI Fabien par procuration Mme MARTIN Pascale par procuration
Contre	4	M. AIGUEPARSES Cedric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie par procuration, Mme YZQUIERDO Laurence
Abstention	0	

DEL-17/2023 – Délibération portant affectation des résultats 2022 du compte administratif sur le budget primitif 2023 de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	22	M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; M. ADAM Stéphane par procuration Mme AURIOL Anne par procuration M. BENEDETTO Nicolas par procuration M. FERRARI Fabien par procuration Mme MARTIN Pascale par procuration Mme SCOTTO Fabienne par procuration
Contre	4	M. AIGUEPARSES Cedric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie par procuration, Mme YZQUIERDO Laurence
Abstention	0	

DEL.18/2023 - Délibération portant vote des taux des taxes locales 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Madame YZQUIERDO indique que les bases fiscales ne sont pas identiques par rapport au rapport d'orientations budgétaires (ROB) présenté lors de la précédente séance.

Monsieur FERHAT répond que cette délibération porte sur le vote des taux. Les bases fiscales sont établies par la DGFIP qui nous les transmet via l'état 1259. Cet état n'avait pas encore été réceptionné au moment du DOB. Le ROB présente les bases fiscales projetées en tenant compte des incidences de la loi des finances 2023.

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.19/2023 - Délibération portant approbation et vote des subventions attribuées aux associations de la Commune pour 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Monsieur le Maire présente la liste des associations qui ont sollicité le concours financier de la commune. Il précise qu'un vote sera établi par association et demande à tous les conseillers de se signaler avant chaque vote en indiquant s'ils sont parties prenantes d'une association et, le cas échéant, qu'ils s'abstiennent de ce vote.

Madame GACNIK aurait aimé connaître le montant des subventions demandées par les associations. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a quasiment ou presque aucune différence.

Madame YZQUIERDO demande qui a attribué les montants. Monsieur CAMARA répond que les subventions ont été attribuées lors d'une commission ad'hoc composé de Monsieur HURET et Monsieur ROSSI. Madame SCOTTO n'était pas présente.

Madame YZQUIERDO remarque que la subvention versée à la Ligue de natation représente la moitié des subventions versées aux associations du village.

Nom de l'organisme	Montant des subventions attribués pour 2023	Pour	Contre	Abstention	Conseillers municipaux ne participant pas à l'examen car intéressés
Amicale des donneurs de sang	500,00 €	25	0	0	Jacques TASSY
Amis vieux pignans	900,00 €	24	0	0	Jean SANTONI – Patrick ROSSI
Asso commerçants artisans et producteurs	300,00 €	26	0	0	/

Aux pays des petits bouts	500,00 €	26	0	0	/
AVACM	1 350,00 €	26	0	0	/
Basket Ball Club Pignantais	2 500,00 €	26	0	0	/
Asso Bibliothèque Municipale	900,00 €	25	0	0	Fernand BRUN
CLASP	1 500,00 €	24	0	0	Célestin CAMARA - Martine THIERRY
Club bouliste pignantais	1 000,00 €	26	0	0	/
Club du 3ème âge	1 200,00 €	25	0	0	Patrick ROSSI
Cycle académie	1 200,00 €	26	0	0	/
FNACA	250,00 €	26	0	0	/
Jardin soleil	900,00 €	26	0	0	/
Juste en face	3 000,00 €	26	0	0	/
La revanche de l'âne	420,00 €	26	0	0	/
Le roseau du réal martin	400,00 €	26	0	0	/
Ligue natation	30 000,00 €	26	0	0	/
Notre dame des Anges	500,00 €	26	0	0	/
Pignans Environnement	500,00 €	24	0	0	Claude BUCAIONI – Jean SANTONI
Société de chasses le cor	1 000,00 €	26	0	0	/
SOLCOVAR	1 500,00 €	25	0	0	Martine THIERRY
Souvenir Français	250,00 €				Jean SANTONI
Syndicat des producteurs de châtaignes du var	500,00 €	26	0	0	/
Tennis Club Municipal Pignans	2 000,00 €	25	0	0	Jean-Luc SEIGNOBOS
UAEP	750,00 €	25	0	0	Melissia NICODEMO
Union Diaconale du Var	1 000,00 €	26	0	0	/
US Pignans	3 500,00 €	26	0	0	/
Vétérans de pignans	800,00 €	25	0	0	David HURET
ASA du var	3 000,00 €	26	0	0	/
Sous Total 6574	62 120,00 €				

DEL.20/2023 - Délibération portant approbation et vote de la subvention attribuée au CCAS pour 2023

Rapporteur : Madame BOUCHER Julie – 6^{ème} Adjointe – Vice-Présidente du CCAS

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

Madame BOUCHER présente l'évolution sommaire du budget du CCAS. Elle précise que l'objectif sur les prochaines années est de réduire la subvention allouée pour utiliser les recettes qui ont fait l'objet d'un report. Elle précise que cette diminution n'a pas pour objet de diminuer les activités du CCAS, bien au contraire de les développer d'avantage (*soutien aux familles, sorties, activités, accompagnement et solidarité intergénérationnelle*).

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.21/2023 - Délibération portant approbation et vote du budget primitif 2023 de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Madame YZQUIERDO indique que la présentation manque de détail et souligne que certains chiffres ont évolué par rapport au ROB notamment en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

Monsieur FERHAT explique à nouveau que la différence provient des amortissements dont le mandat n'a pas été pris en compte par la trésorerie ce qui explique un excédent supplémentaire sur les résultats de 2022 d'un montant de 102 000 € à reporter sur le budget 2023.

Madame YZQUIERDO indique que le compte 77 est supprimé en M57. Monsieur FERHAT répond dans la négative et précise que ce compte est renommé – produits spécifiques mais qu'il existe toujours dans la nouvelle nomenclature.

Décident de quitter la séance avant le vote et donc sans en prendre part à 19h34 :

- M.AIGUEPARSES
- Mme GACNIK
- Mme YZQUIERDO

Faisant suite à ces départs et notamment celui de M. AIGUEPARSES qui avait été désigné secrétaire de séance, Monsieur le Maire procède à une nouvelle désignation. M. ARCUCCI est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et fait procéder au vote du budget.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.22/2023 - Délibération portant approbation du compte de gestion 2022 du receveur municipal sur le budget de l'Eau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.23/2023 - Délibération portant approbation du compte administratif 2022 de l'Eau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Monsieur le Maire se retire de la séance et laisse la parole à Monsieur Jean SANTONI – 2^{ème} Adjoint afin de procéder au vote du compte administratif.

VOTE		
Pour	20	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.24/2023 - Délibération portant affectation des résultats 2022 du compte administratif sur le budget primitif 2023 de l'Eau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.25/2023 - Délibération portant approbation et vote du budget primitif 2023 de l'Eau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.26/2023 - Délibération portant approbation du compte de gestion 2022 du receveur municipal sur le budget de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.27/2023 - Délibération portant approbation du compte administratif 2022 de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

Monsieur le Maire se retire de la séance et laisse la parole à Monsieur Jean SANTONI – 2^{ème} Adjoint afin de procéder au vote du compte administratif.

VOTE		
Pour	20	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.28/2023 - Délibération portant affectation des résultats 2022 du compte administratif sur le budget primitif 2023 de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.29/2023 - Délibération portant approbation et vote du budget primitif 2023 de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.30/2023 - Délibération en vue de la signature du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or (2023-2027)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.31/2023 – Création d'une servitude DFCI sur la piste n° D 131 dénommée « Calliandre »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.32/2023 – Création d'une servitude DFCI sur la piste n° D 113 dénommée « Carmaures »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.33/2023 – Création d'une servitude DFCI sur la piste n° D 104 dénommée « Grasset »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.34/2023 – Création d'une servitude DFCI sur la piste n° D 107 dénommée « La Bourelle »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.35/2023 – Création d'une servitude DFCI sur la piste n° T 775 dénommée « Les Trois Evêchés »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.36/2023 – Création d'une servitude DFCI sur la piste n° D 106 dénommée « Rimauret »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	22	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

Questions diverses

Aucune question diverse n'est à noter

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h56.

Monsieur AIGUEPARSE
Secrétaire de séance
*De l'ouverture de la séance
jusqu'à 19h34*

Monsieur ARCUSSI
Secrétaire de séance
*De 19h34 jusqu'à la fin de
la séance*

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

